



Agent de voirie (conducteur) (F/H)

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 487

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle...

Le sens de ce poste :

L'agent de voirie participe aux travaux de maintenance et d'amélioration de la voirie urbaine et routière. Il assure l'entretien préventif et curatif de la voirie, des équipements de voirie et ses dépendances. Il participe à l'astreinte voirie, la viabilité hivernale, la continuité de service dans les équipes.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h45

Lieu de travail : Saint-Erblon

Matériel(s) à disposition : Dotation vestimentaire et Équipement de Protection Individuelle.

Missions de suppléance : Renfort dans les autres équipes selon nécessités de service.

Télétravail : non

Autres : astreinte voirie et la viabilité hivernale

Service :

Plateforme Sud

L'équipe : La plateforme de voirie assure l'exploitation, la maintenance et l'amélioration de la voirie urbaine et routière, et assure la gestion déconcentrée du domaine public routier des communes métropolitaines rattachées à la Plateforme

La plateforme Sud a en charge également l'entretien des Routes à Grande Circulation de la Métropole, et veille à la sécurité des usagers et des agents en intervention sur ce réseau.

Effectif Service : 47

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : sujétion liée au poste

N° du poste : 95398

Date de mise à jour de la fiche de poste : 25/11/2025

Verso >

Vos 3 principales missions :

1-Exploitation de la voirie

- Participer aux patrouilles
- Mettre en place des signalisations permanentes et temporaires
- Participer aux interventions d'urgence

2-Travaux de voirie

- Entretien de la voirie, de ses équipements et des dépendances
- Réaliser des petits travaux d'enrobés, de maçonnerie et de pavage
- Entretenir les dépendances (fauchage...)
- Réparer ou poser de la signalisation verticale, du mobilier urbain

3-Missions annexes

- Entretien courant des véhicules
- Veiller à la sécurité collective sur les chantiers
- Participer à l'astreinte sécurité voirie et la viabilité hivernale

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Sens du travail en équipe
- Sens du service public et de la tenue sur la voie publique
- Sens de l'organisation

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Permis B obligatoire
- Aptitude à la conduite d'engins de terrassement
- Aptitude aux travaux en extérieur
- Savoir discerner les risques liés aux missions afin d'appliquer les règles de sécurité des chantiers et routière

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Autorisations de conduite d'engins et habilitations diverses
- Connaissance du territoire
- Lecture de plans d'ouvrages et de réseaux
- Connaissance des gestes et postures pour les charges lourdes
- Connaissance des matériaux de voirie et de leur mise en œuvre